

Examen des connaissances appliquées sur les marques de commerce

Résumé des spécifications de l'examen

DOMAINE DU CONTENU

Domaines L'Examen des connaissances appliquées de l'agent(e) de marques de commerce évalue les compétences que doit posséder l'agent(e) de marques de commerce qui sont spécifiés dans le document [Compétences techniques du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce](#). Le tableau ci-dessous indique le pourcentage de points par domaine:

Domaine de connaissances	% des points
Enregistrabilité	25 % (+/- 7 %)
Stratégie	25 % (+/- 7 %)
Poursuite	25 % (+/- 7 %)
Opposition et procédure en vertu de l'article 45	25 % (+/- 7 %)

FACTEURS STRUCTURELS

Les candidat(e)s disposent de six heures pour terminer l'Examen des connaissances appliquées de l'agent(e) de marques de commerce. L'examen est administré par ordinateur et se déroule sur deux jours. Les questions peuvent comprendre à la fois des questions à développement et des tâches (écrites) fondées sur la performance.

Les participant(e)s à l'examen disposent de trois heures la première journée pour terminer la première composante et de trois heures la journée suivante pour terminer la deuxième composante. Les deux composantes sont notées ensemble en tant qu'un seul examen.

Format et durée

L'examen utilise un format en partie à livre ouvert, et les participant(e)s à l'examen reçoivent un accès électronique à la *Loi sur les marques de commerce*, LRC 1985, ch T-13, et au *Règlement sur les marques de commerce*, DORS/2018-227.

Composante	Temps alloué
Enregistrabilité et stratégie (75 points)	3 heures
Poursuite, opposition et procédure en vertu de l'article 45 (75 points)	3 heures

Niveau
cognitif

Niveau Cognitif	% des points
Application ou analyse	80 % (+/- 10 %)
Évaluation ou création	20 % (+/- 10 %)

Aucune question ne vise à évaluer le niveau cognitif inférieur (« mémorisation ou compréhension »).

FACTEURS CONTEXTUELS

Contexte du client

Les agent(e)s de marques de commerce desservent un vaste éventail de clients. L'examen, dans la mesure où il renvoie aux clients, vise à respecter et à représenter la diversité des contextes des clients.

Contexte pratique

Les agent(e)s de marques de commerce exercent dans un éventail de contextes pratiques. L'examen, dans la mesure où il précise le contexte pratique par souci de clarté, vise à respecter et à représenter la diversité de ces contextes.

Contexte du domaine

Les agent(e)s de marques de commerce exercent leurs activités dans divers domaines. L'examen n'exige aucune connaissance préalable d'une technologie, d'une discipline ou d'une industrie sous-jacente particulière. Ces connaissances sont fournies, au besoin.

Remarque : Ce document est destiné à la préparation générale aux examens.